



Un gouvernement en état de « récidive légale » !

Le gouvernement a exploité à outrance et à des fins électoralistes, l'émotion suscitée dans la population par le meurtre d'une jeune fille par un adolescent de son internat au Chambon sur Lignon. Il a ainsi mis en place une vaste campagne de communication voulant rassurer l'opinion publique et promettant un risque « zéro » illusoire. Comme à chaque fois, de nouvelles mesures ont été annoncées et un projet de loi présenté au conseil des ministres seulement quelques jours après. Ce nouveau projet de loi dit « de programmation relatif à l'exécution des peines » est la 5^{ème} loi sur la récidive depuis 2002. Pourtant, un récent rapport de l'OIP (Observatoire International des Prisons) démontre l'échec total de ces politiques et classe la France à la 9^{ème} place européenne quant aux conditions de détention.

Malgré l'échec de sa politique, le gouvernement persiste dans la surenchère sécuritaire, récidivant de manière inquiétante.

Le Garde des Sceaux décline cette volonté en adressant une circulaire aux parquets généraux leur recommandant, pour les mineurs mis en cause pour des crimes sexuels particulièrement graves, de requérir le maintien en détention provisoire ou le placement en centre fermé. Il leur demande aussi de faire systématiquement appel si le juge passe outre ces consignes. Le ministre justifie encore une fois sa décision de créer 20 centres fermés supplémentaires par transformation de structures existantes.

Dans cette même logique, tous les services de la PJJ ont reçu l'ordre de faire remonter la situation des jeunes auteurs de violences à caractère sexuel. Encore une fois, au lieu de soutenir ses agents, la Direction de la PJJ met en place un contrôle généralisé des pratiques, générateur de suspicions.

Parallèlement, rien n'est dit de l'état dramatique du secteur de la pédopsychiatrie ni de l'impossibilité des professionnels de la PJJ à travailler en lien avec les professionnels de la santé mentale puisque, de plus en plus, la nature des décisions judiciaires nous cantonne à un simple contrôle. Par ailleurs, le gouvernement invoque la nécessité d'évaluations pluridisciplinaires, alors que dès le 1^{er} janvier 2012, des nouvelles mesures d'investigation vont être mises en place à la PJJ. Celles-ci, de durée très courte, devront être exécutées très rapidement avec des moyens pluridisciplinaires réduits ; la direction de la PJJ recrutant de moins en moins de psychologues et ayant arrêté le recrutement des assistants sociaux.

Malgré cette agitation autour du traitement sécuritaire d'un fait divers tragique, le gouvernement ne peut faire oublier les véritables inquiétudes de la population liées aux politiques d'austérité qu'il a mis en place en réponse à la crise.

En France, comme dans les autres pays européens, sous la pression des marchés et l'impulsion du tandem Sarkozy/Merkel, les gouvernements continuent de prôner l'austérité budgétaire. Cette politique libérale vise à imposer aux peuples des sacrifices financiers au nom du sacro-saint équilibre budgétaire sans que d'autres alternatives ne soient envisagées. De ce point de vue, l'interrogation de la validité de la dette des Etats, telle que l'appel d'ATTAC le développe, est nécessaire ainsi que la construction d'un

vaste mouvement d'opinion. La responsabilité des organisations syndicales, en lien avec les associations et les partis politiques est de construire la riposte aux politiques d'austérité dans le cadre d'un mouvement dans la durée. La journée d'action du 13 décembre, appelée par l'intersyndicale est loin de répondre à cette nécessité. Pourtant, cette politique économique nous conduit dans l'impasse, car elle renforce le chômage et l'exclusion. A ce jour, ces politiques imposées dans des pays désignés « officiellement », par les marchés, au bord de la faillite (Grèce, Espagne, Italie, Portugal) n'ont pas remporté l'adhésion des populations et encore moins fait la preuve de leur efficacité. Aujourd'hui, ces politiques de rigueur font fi des arguments développés en 2008 qui mettaient en avant « l'effet amortisseur » des systèmes de protection sociale face aux dysfonctionnements du système bancaire. Cette austérité est présentée comme une solution incontournable alors qu'il s'agit de tenter de rassurer des marchés dont le fonctionnement repose sur le concept irrationnel de la spéculation financière au profit d'un nombre restreint de privilégiés.

En France après l'annonce d'un second plan de rigueur début novembre, présenté aujourd'hui comme le dernier, le budget n'est toujours pas voté. Mais dès à présent, certains choix sont imposés:

- réduction des prestations sociales (accélération de la contre-réforme des retraites, imposition du délai de carence aux fonctionnaires, limitation des dépenses de santé...)

- diminution des dépenses de l'État à hauteur de 500 millions d'euros d'économies supplémentaires ...

Malgré les démentis du 1^{er} Ministre, nous pouvons légitimement penser qu'il sera suivi d'une farandole de mesures complémentaires et restrictives au prétexte de conserver « notre triple A » !!!! Le budget du Ministère de la Justice ne sera donc pas épargné malgré les annonces rassurantes du ministre lors de sa présentation initiale.

En effet, en 2011, la PJJ a dû rendre 5.1 millions d'euros sur son budget et supprimer 40 ETPT supplémentaires. A l'heure actuelle, pour l'année 2012, le seul élément connu est la suppression de 106 ETPT. La PJJ ne fournit aucune indication supplémentaire; cela laisse craindre d'autres restrictions dont probablement des nouvelles suppressions de postes.

Des choix politiques se nichent au sein des stratégies budgétaires de la PJJ. Ainsi, l'annonce de la transformation de 20 EPE en centres fermés, et ce grâce à des enveloppes budgétaires démesurées qui auraient pu être utilisées pour les structures éducatives. Ces choix détruisent progressivement les possibilités de prises en charge des mineurs, notamment en hébergement éducatif, tout en aggravant inexorablement leur situation pénale. De fait, le placement en centre fermé rapproche les jeunes d'une détention potentielle.

Les conditions de prise en charge dans les foyers (vétusté des locaux, réduction du budget de fonctionnement, nombre insuffisant de personnels...) continuent de se dégrader. Le peu d'investissement dans les milieux ouverts et les services d'insertion engendre également de grandes difficultés pour accompagner ces adolescents.

Les multiples suppressions d'habilitation, ainsi que la fermeture par étranglement budgétaire de services associatifs, limitent encore un peu plus les solutions possibles pour les jeunes suivis.

La poursuite de la restructuration des territoires, la fermeture des services/unités et la mise en place des plateformes ministérielles s'inscrivent dans cette même logique. Nous devons, dans ce contexte, poursuivre et amplifier les liens avec tous les personnels touchés par ces politiques ; entre autres, avec les personnels administratifs et techniques qui ont déjà payé un lourd tribut à cette réorganisation.

Parallèlement, les effets de l'application de la loi Mercier commencent à se faire sentir. D'ores et déjà, dans certains tribunaux, des mineurs sont jugés très rapidement dans le cadre de la procédure de convocation directe par le Parquet. La mise en place dans trois cours d'appels, dès le 1^{er} janvier, de jurés populaires, dispositif prévu également pour les mineurs, laisse présager de jugements de plus en plus sévères.

Par ailleurs, suite à la note d'octobre 2011 sur le temps FIR des psychologues, dans un grand nombre de services, les collègues se mobilisent contre la situation de blocage créée par les modalités d'application de cette note : le « transitoire » devrait se faire « immédiat »...

En réponse, des collectifs de psychologues s'organisent dans plusieurs régions et revendiquent l'ouverture rapide de nouvelles discussions afin d'aboutir à la rédaction d'une nouvelle circulaire garantissant le maintien des composantes et du sens du temps FIR indispensable au travail clinique des psychologues. Dans cet objectif, une demande d'audience nationale auprès de la direction de la PJJ est demandée.

L'administration, hiérarchisée à outrance, souhaite avoir de bons petits soldats. Ce sont tous les personnels qui voient leurs espaces de pensée restreints. A la PJJ, il est prié de ne plus réfléchir !

De plus, sous couvert de transparence, il est demandé aux directeurs de service de contrôler le contenu de l'intervention des psychologues et le temps passé dans les structures. Il ne s'agit pas de conforter le travail pluridisciplinaire, mais de récupérer, coûte que coûte, du temps de présence de tous les agents (attaque sur le temps de préparation des PT, remise en cause des jours fériés pour les personnels de l'hébergement, multiplications des compléments de service...) dans un contexte de suppressions de postes, de corps et de mutualisation des moyens.

La CAN donne mandat au bureau national pour :

- Interpeller les candidats à la présidentielle afin de connaître leurs programmes en terme de justice des mineurs.
- Approfondir un travail spécifique auprès des personnels des corps communs (techniques et administratifs) tant au niveau de la PJJ que du Ministère de la Justice.

La CAN appelle les bureaux syndicaux :

- A organiser des AG autour des questions relatives à l'hébergement afin de soutenir et d'accompagner les équipes confrontées à la dégradation dramatique de leurs conditions de travail et à la transformation de leur foyer en centre fermé ou en UHDR dans le cadre du placement intégré.
- A prendre des initiatives unitaires et visibles contre l'application de la loi Mercier.
- A multiplier les débats et les échanges avec les équipes des SEEPM.
- A organiser des AG et à demander des audiences régionales sur la remise en cause du temps FIR afin de porter la revendication de l'ouverture de nouvelles négociations devant aboutir à la rédaction d'une circulaire et ce, parallèlement à l'audience nationale.
- A rencontrer les personnels administratifs des services, des plateformes et des DIR et mettre en place une stratégie de défense de leurs conditions de travail et de respect de leurs droits.
- A exiger la convocation de CCP dans chaque Inter Région pour étudier les renouvellements de contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2011.
- A interpeller les Directeurs Régionaux sur la déclinaison du budget 2012 et les choix opérés dans leur Inter Région, concernant les fermetures d'unités et de postes notamment.

Nous tenons à remercier les personnels qui, en votant pour le SNPES-PJJ/FSU, ont manifesté leur attachement à un syndicalisme revendicatif et de lutte qui s'oppose à la destruction du service public d'éducation à la PJJ et défend les droits et les conditions de travail des personnels. Le résultat des dernières élections professionnelles confirme la première place de notre syndicat à la PJJ et permet à la FSU de siéger au Comité Technique Ministériel.

Paris, le 8 décembre 2011